

# Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires

Date : Le mercredi 29 avril 2009  
Heure : 10 h (heure locale)  
Endroit : The National Club, 303, rue Bay, Toronto (Ontario)

## Questions à l'ordre du jour

1. Recevoir les rapports et les états financiers;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les vérificateurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter, avec ou sans modification, une résolution (dont le texte intégral est reproduit en annexe A à la circulaire d'information de la direction ci-jointe) portant approbation d'une modification du plan d'options d'achat d'actions de Norbord Inc. quant au nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes de ce plan;
5. examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter, avec ou sans modification, une résolution spéciale (dont le texte intégral est reproduit en annexe B à la circulaire d'information de la direction ci-jointe) portant approbation de la modification des statuts constitutifs mis à jour de Norbord Inc. visant le regroupement de ses actions ordinaires émises et en circulation à raison de une action ordinaire post-regroupement pour chaque tranche de dix actions ordinaires pré-regroupement;
6. traiter toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

La circulaire d'information de la direction qui accompagne le présent avis de convocation donne des renseignements supplémentaires sur les questions à l'ordre du jour de l'assemblée et fait partie intégrante du présent avis de convocation.

Seuls les porteurs d'actions ordinaires de Norbord Inc. inscrits à la fermeture des bureaux le 2 mars 2009 ont le droit de recevoir l'avis de convocation et de voter à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Les actionnaires ont le droit de voter à l'assemblée en personne ou par procuration. Les actionnaires inscrits qui sont dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée sont priés de remplir et de retourner le formulaire de procuration ci-joint afin d'exprimer leur droit de vote. Les procurations devant servir à l'assemblée doivent parvenir à Norbord Inc., a/s de Compagnie Trust CIBC Mellon, par la poste au C.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1, par télécopieur au 416-368-2502 ou en personne au 320, rue Bay, Banking Hall Level, Toronto (Ontario), au moins 24 heures avant l'heure de l'assemblée. Les actionnaires inscrits peuvent également voter par téléphone ou par Internet. Les directives relatives à l'exercice des droits de vote par téléphone et par Internet se trouvent à la page 3 de la circulaire d'information de la direction et sur le formulaire de procuration. Les actionnaires non inscrits doivent suivre les directives relatives à l'exercice des droits de vote qu'ils ont reçues des intermédiaires qui détiennent les actions ordinaires en leur nom.

Par ordre du conseil d'administration,



ANITA VEEL  
*Directrice, Affaires de la société et affaires réglementaires*  
Toronto (Ontario)  
Le 2 mars 2009